

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 12 mai 2021

Depuis le début de l'année 2021, **10** décès (contre 6 à la même période en 2020) sont à déplorer sur les routes du département.

Au 9 mai 2021, on compte **285** accidents de la route.

Ces accidents de la route ont fait **324** blessés dont **72** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont principalement dus aux refus de priorité (**64 accidents**) et à l'inattention (**57 accidents**).

Durant la semaine du 3 au 9 mai 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **147** excès de vitesse ;
- **13** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **9** délictuelles ;
- **20** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **14** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **3** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **10** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **43** suspensions du permis de conduire.

Avec le retour des beaux jours, la pratique du vélo augmente, notamment en famille avec les enfants. Mais n'oubliez pas, les transporter avec vous implique des règles :

- Les enfants de moins de 12 ans ont l'obligation de porter un casque certifié ;
- Lorsqu'ils ont moins de cinq ans, ils doivent obligatoirement être installés dans un siège adapté et homologué, muni d'une ceinture de sécurité et d'un repose-pied.

Sachez qu'il existe différents moyens pour transporter votre enfant :

- Il peut l'être à l'avant, ou à l'arrière de votre vélo. Les secousses seront amorties si vous fixez votre siège enfant sur le tube de selle. Si vous le transportez à l'avant de votre vélo, il est préférable que celui-ci soit âgé d'au moins 9 mois et pèse moins de 15 kg. Ce moyen de transport est tout aussi facile et stable qu'à l'arrière du vélo ;
- Préférez un siège-auto qui soutient la tête de l'enfant et enveloppe correctement son corps. En fonction des sièges, le poids maximal de l'enfant oscille entre 25 et 35 kg ;
- Choisissez-le avec des repose-pieds réglables. Les pieds de l'enfant ne doivent jamais toucher la roue arrière.

